République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Séance extraordinaire du jeudi 19 mars 2009 à 20 h 00

à l'Espace Perrier, salle "Les Bourguignonnes"

C o n v o c a t i o n

Ordre du jour :

1 Appel

2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2009

3 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le règlement sur les taxes et émoluments communaux (second train d'arrêté-tarifs)

4 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la cession à l'Etat de Neuchâtel d'une surface de terrain de 160 m^2, à détacher de l'article cadastral 976 du cadastre de La Tène, au lieu-dit *Derrière-le-Château*

5 Motions et propositions

6 Interpellations et questions

7 Lettres et pétitions

8 a) Communications du Conseil communal

b) Communications du bureau du Conseil général

9 Divers

La Tène, le 23 février 2009 CONSEIL GENERAL

Annexes : - documentation usuelle

Rappels :
Art. 30[1] du Règlement général : Empêchements
Tout membre du Conseil général empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit au bureau communal à l'attention du président du Conseil général ou au président du Conseil général directement.

Afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenants sont aimablement priés de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (Josiane.Nussbaum@ne.ch).